

Numéro de dossier : 1032931029	
Unité administrative responsable	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection
Objet	Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à : 1) modifier les aires d'affectation «Habitation» et «Commerce/Habitation» pour «Commerce» ; 2) modifier la catégorie de hauteur et de densité «9A» pour la catégorie de hauteur et de densité «3A» pour les lots situés actuellement dans l'aire d'affectation «Habitation». — lots 1 074 622, 1 074 623, 1 074 654, 1 074 659 à 1 074 711; sur le côté est du boul. Rodolphe-Forget entre le boul. Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima — District de Rivière-des-Prairies

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

◆Commentaires

Parmi les objectifs du Plan d'urbanisme, on préconise le développement de l'armature commerciale de l'arrondissement, sous forme de pôles tout en préservant les concentrations existantes. Une des stratégies d'aménagement proposée pour atteindre un tel objectif prévoit qu'à Rivière-des-Prairies, on confirmera la vocation commerciale exclusive des zones de commerce actuelles et qu'on ajoutera d'autres zones de moyenne ou de faible intensité (de quartier ou de voisinage), localisées en fonction de la densité résidentielle et des principaux axes de circulation. Le boulevard Rodolphe-Forget est considérée comme un axe important et la densité résidentielle est importante autour du site.

La réalisation d'un projet sur le terrain visé par la présente modification se fera suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.